



Podcast : Comment bien préparer votre retraite avec l'assurance vie ?

 20/12/2021

L'assurance vie n'est pas à proprement parler un contrat d'épargne retraite, mais beaucoup de Français se servent de ce produit pour préparer leur retraite. Que faut-il savoir sur l'assurance vie ? Quelle en est la fiscalité ? Comment peut-on récupérer son épargne à la retraite ?

Pour répondre à ces questions, nous recevons Yann Pelard, responsable du service commercial épargne retraite au sein du réseau Digital Courtage de BNP Paribas Cardif.

Pour en savoir plus sur l'Assurance vie, retrouvez tous [nos podcasts sur ce sujet](#).

Retrouvez l'intégralité des [podcasts pour comprendre l'épargne retraite](#).

Retranscription de la façon de bien préparer sa retraite avec l'assurance vie

00:00:00

Karine Pillot-Gaubert : Bonjour à tous et bienvenue pour ce nouvel épisode d'Eclairons La Retraite. On ne présente plus l'assurance vie, placement préféré des Français depuis de nombreuses années. Nous en avons d'ailleurs longuement parlé lors de nos podcasts, puisque vous êtes déjà nombreux à l'utiliser pour préparer votre retraite. Toutefois, nous n'avons pas encore mis de coup de projecteur sur toutes les informations à connaître pour bien préparer sa retraite avec l'assurance vie. Nous vous proposons donc aujourd'hui de faire la lumière sur le sujet avec Yann Pelard, responsable du service commercial épargne retraite au sein du réseau Digital Courtage de BNP Paribas Cardif. Bonjour Yann !

00:00:31

Yann Pelard : Bonjour Karine !

00:00:32

Karine : Commençons par le commencement. Pouvez-vous définir l'assurance vie et nous en expliquer le fonctionnement ?

[Pour aller plus loin sur le fonctionnement de l'assurance vie](#)

00:00:37

Yann : Oui, bien sûr. En synthèse, un contrat d'assurance vie c'est un contrat d'épargne, avant tout, qui est signé tout simplement entre un assuré et un assureur. En quelque sorte, vous confiez votre argent à un assureur pour qu'il puisse faire fructifier l'épargne confiée pendant une durée déterminée ou indéterminée.

L'épargne qui sera investie le sera soit sur un fonds euros, ce qu'on appelle l'actif garanti par l'assureur, ou sur des unités de compte dont l'évolution dépend du comportement des marchés financiers. On peut même faire un panachage des 2 formules si on le souhaite, et faire vivre son contrat en réalisant des arbitrages, tout simplement.

00:01:11

Karine : Éclairiez-nous sur un point, il paraît que sur un contrat d'assurance vie, l'épargne est bloquée 8 ans. Est-ce vrai ?

00:01:17

Yann : Eh bien non, Karine ! Cette fameuse idée reçue est complètement fausse. La barrière psychologique des 8 ans, c'est simplement un avantage fiscal.

Pour résumer, la fiscalité, passé un délai de 8 ans, sera un peu plus avantageuse. Donc les plus-values potentielles ne seront pas ou seront moins taxées. Mais ce n'est absolument pas un gage de disponibilité de l'épargne pour l'assuré.

[Pour aller plus loin sur la fiscalité de l'assurance vie](#)

00:01:41

Karine : Lorsque l'on épargne sur un contrat d'assurance vie, il est souvent possible de choisir entre différents placements financiers. Pouvez-vous nous en dire plus ?

00:01:48

Yann : Tout à fait ! Alors, comme je le disais en préambule, on retrouve différentes typologies d'investissement au sein d'un contrat d'assurance vie. D'ailleurs, il y a une confusion consistant à dire « l'assurance vie c'est le fonds euros ».

Le fonds euros, c'est l'actif garanti par l'assureur où l'assuré confie son épargne et l'assureur garantit le montant avec une participation aux bénéfices, donc des intérêts qui seront versés en fin d'année à l'assuré. Donc ça, c'est une possibilité d'investissement.

Et puis il reste aussi d'autres possibilités, donc des unités de compte. Ce sont des supports d'investissement qui sont liés au comportement des marchés financiers.

Et comme je le disais tout à l'heure, on peut mixer les 2 typologies d'investissement avec des différentes classes d'actifs

possibles. Ça peut être des investissements sur les marchés actions, l'immobilier et même le private equity.

En résumé, un contrat d'assurance vie permet de mixer sécurité et performance, en fonction du profil d'investisseur.

00:02:46

Karine : Nous avons d'ailleurs un podcast sur le sujet pour vous aider à y voir plus clair. Revenons à la question qui nous préoccupe aujourd'hui. Pourquoi l'assurance vie est-elle un produit adapté pour son projet retraite ?

00:02:56

Yann : Alors, pour bien des raisons en fait. Un projet retraite c'est un projet long qui s'anticipe. Quand on parle d'un projet long, ça veut dire que tout au cours d'une vie professionnelle, et dans une vie en général, on doit faire face à tout un tas d'événements qui peuvent perturber vos plans d'investissement et votre capacité d'épargne.

L'assurance vie, l'atout majeur, c'est cette souplesse que confère ce type de contrat puisqu'on épargne à son rythme. Cela veut dire qu'on est en capacité d'épargner de manière ponctuelle, de manière régulière, de stopper les versements, il n'y a aucune obligation de verser. Donc ça reste un bon moyen de faire fructifier son épargne à son rythme.

Le tout dans une enveloppe fiscale avantageuse puisque comme on le disait tout à l'heure, passé un délai de 8 ans, il y a vraiment une fiscalité qui tout de suite est beaucoup plus intéressante.

L'assurance vie, c'est la souplesse, un cadre fiscal intéressant et des supports d'investissement à l'intérieur qui répondent à tous les profils de risque, puisqu'on peut aller sur des actifs garantis ou des actifs un peu plus risqués sur les marchés financiers et faire un panachage des 2.

Donc c'est vraiment une enveloppe fiscale qui s'intègre complètement dans des projets retraite.

00:04:02

Karine : Quelles sont les informations à connaître lorsque l'on souhaite préparer sa retraite avec l'assurance vie ?

00:04:07

Yann : Comme je le disais, c'est des sujets qui s'anticipent. Donc la 1^{ère} chose c'est d'être vraiment en capacité de démarrer le plus tôt possible pour limiter l'effort d'épargne qu'il va falloir effectuer.

Ensuite, c'est de bien déterminer sa capacité d'épargne pour que ça ne devienne pas une contrainte, mais plutôt un élément habituel qui s'inscrit complètement dans le budget de la famille.

Enfin, ce qui est également très important, c'est de bien choisir l'acteur, donc la compagnie avec laquelle l'assuré va s'engager.

Et là je voudrais casser encore une idée reçue : tous les contrats d'assurance vie ne se ressemblent absolument pas. Il faut bien regarder différentes choses : donc notamment les frais des contrats, les services financiers qui sont alloués, les garanties de prévoyance qui sont potentiellement assorties à cette typologie de contrats, ...

C'est important de bien choisir le contrat sur lequel vous allez investir puisque ce sont des investissements longs et donc vous serez liés à un assureur pendant une durée assez longue.

C'est primordial de bien choisir son contrat.

00:05:04

Karine : La fiscalité est bien sûr importante lorsque l'on prépare sa retraite, quels sont les éléments à avoir en tête ?

00:05:09

Yann : Passé 8 ans, l'assuré bénéficie d'un abattement pouvant aller de 4600 à 9200 euros s'il est célibataire ou en couple. Donc là, c'est un avantage fiscal, en cas de vie.

Mais cerise sur le gâteau c'est que légalement, il y a un avantage qui existe aussi en cas de décès puisqu'on peut transmettre un capital à 1 ou plusieurs bénéficiaires de son choix, avec un avantage fiscal assorti.

00:05:43

Karine : A la retraite comment je récupère mon épargne ?

00:05:46

Yann : Il n'y a aucune obligation. Finalement l'assuré choisit d'arrêter ses versements quand il le souhaite. Mais aussi, il peut récupérer son épargne à son rythme.

Ça peut être des rachats ponctuels, ça peut être des rachats programmés avec une fréquence déterminée. Et on peut même, si on le souhaite, choisir de bénéficier d'une rente complètement viagère.

Ces possibilités-là, bien évidemment, elles se choisissent à la sortie. On ne va pas se bloquer aujourd'hui, ne sachant pas demain de quoi on aura besoin. Donc ce sont des dispositions qu'il est tout à fait possible de choisir au moment où on le souhaite et donc au moment où on passe en phase de retraite.

00:06:24

Karine : On dit souvent que l'assurance vie est également un placement financier adapté lorsque l'on souhaite préparer sa succession. Pourquoi ?

00:06:30

Yann : Tout à fait. Entrons un petit peu dans le détail par rapport à ce que je disais tout à l'heure. Donc toutes les sommes qui auront été versées avant 70 ans bénéficient d'un abattement en cas de décès jusqu'à 152 000 euros par bénéficiaire. Et au-delà de 70 ans, cet avantage fiscal sera limité à 30 500 euros

00:06:48

Karine : Avant de conclure sur le sujet, il existe des produits spécifiquement dédiés à la préparation de la retraite. Je pense notamment au PER individuel. Entre PER et assurance vie, il y en a-t-il 1 des 2 qui est plus adapté à la préparation de la retraite que l'autre ?

[Pour aller plus loin sur le PER individuel](#)

00:07:01

Yann : Non. Le risque majeur, ce serait d'opposer ces dispositifs. Ce sont des dispositifs finalement qui sont complémentaires et qui répondent à des besoins de récupération de son épargne à un horizon long.

Il y a des avantages fiscaux un petit peu différents puisque le contrat PER individuel permet de défiscaliser, si on le souhaite, les versements qui seront effectués tout au long de la vie du contrat.

Mais surtout et de grâce, je ne peux pas rentrer complètement dans le détail autrement on y passerait beaucoup de temps, n'opposons absolument pas ces dispositifs, bien au contraire.

00:07:44

Karine : Et donc, choisir ne veut pas toujours dire renoncer. Nous avons d'ailleurs tout un podcast qui décrypte cette complémentarité entre assurance vie et PER individuel. Yann, le mot de la fin ?

00:07:53

Yann : Je vais terminer par une note extrêmement positive, c'est que en France, nous avons la chance de disposer de différents dispositifs d'épargne qui peuvent répondre à des besoins de financement de la retraite, que ça soit l'assurance vie ou le PER individuel. Il est absolument primordial de ne surtout pas opposer ces dispositifs, comme je le disais précédemment.

Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est que pour s'y retrouver et bien choisir les dispositifs et répartir l'effort d'épargne au bon endroit, il est important de se faire accompagner par un conseiller financier. Il saura vous aiguiller dans les différents dispositifs existants, et adapter tout cela tout au long de votre carrière professionnelle pour répondre à vos besoins et à votre capacité d'épargne, tout simplement.

00:08:36

Karine : Merci infiniment d'être venu nous éclairer encore un peu plus sur l'assurance vie. Et merci à vous de nous avoir écoutés. Comme d'habitude, n'hésitez pas à partager ce podcast autour de vous. Vous pouvez aussi nous laisser en commentaire les sujets sur lesquels vous aimeriez profiter des lumières de nos experts. A très vite pour un nouvel épisode d'Eclairons La Retraite !